



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 SEPTEMBRE 2021

Etaient présent(e)s :

M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – Mme QUIQUE Corinne – Mme BLANQUART Marine – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – Mme CAPPELLE Christiane – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – Mme DELANSAY Sylvie – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. Joël CITERNE – M. Philippe DELVOYE – Mme Colette CLINKEMAILLIE Conseillers Municipaux.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

M. MORVAN Hervé, procuration à Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra ;
M. MOUILLE Julien, procuration à M. LAPIERRE Julien.
M. VERMEESCH Olivier, procuration à Mme BEURAERT Martine.
M. DELFLY Jean-Louis, procuration à M. DECREUS Christophe.
M. ROBBE Jean-Pierre, procuration à Mme MARMINION-OBERT Nadine.
M. TIMLELT Frédéric, procuration à Mme LORPHELIN Martine.
Mme DI PENTA Anna, procuration à Mme DELANSAY Sylvie.

Monsieur Hervé MORVAN est arrivé à partir de la question n° 11 « VNF – LIMITES DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL ET DOMAINE PUBLIC COMMUNAL ».

Secrétaire de séance : Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra

Le détail des délibérations est à retrouver sur le site internet de la commune.

PRÉAMBULE

- **INSTALLATION DE CONSEILLERS MUNICIPAUX. DÉMISSIONS. INFORMATION DU MAIRE.**

Suite aux démissions de Monsieur Sébastien COUSYN, Madame Nathalie CARLIER, et de Madame Catherine SOODTS, Monsieur Philippe DELVOYE et Madame Colette CLINKEMAILLIE, suivants sur la liste « Action Démocratique et Sociale » sont nommés conseillers municipaux.

1. COMMISSION D'APPEL D'OFFRES. REMPLACEMENT D'UN MEMBRE TITULAIRE PAR UN MEMBRE SUPPLÉANT SUITE À LA DÉMISSION DE MONSIEUR BAUDRY.

Le conseil municipal invité :

- pourvoit au remplacement de Monsieur José BAUDRY, membre titulaire de la commission d'appel d'offres, par Monsieur Olivier VERMEESCH, membre suppléant ;
- prend acte de la nouvelle composition de la commission d'appel d'offres :

Membres titulaires

- *Hervé MORVAN*
- *Olivier VERMEESCH*
- *Julien MOUILLE*
- *Martine LORPHELIN*
- *Marc BEZILLE*

Membres suppléants

- *Marine BLANQUART*
- *Jean-Pierre ROBBE*
- *Bernard LORIDAN*
- *Anna DI PENTA*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2. ÉCOLES COMMUNALES. RECONDUCTION DE LA CONVENTION AVEC LE GEPSAL POUR LA MISE À DISPOSITION D'UN ÉDUCATEUR SPORTIF. ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022.

L'assemblée autorise la signature par le Maire de la convention à conclure avec le G.E.P.S.A.L du Nord (Groupement d'Employeurs des Professionnels du Sport, de l'Animation et des Loisirs), pour l'année scolaire 2021-2022, permettant d'avoir en nos effectifs un personnel diplômé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3. ASSOCIATION USMM FOOTBALL. ATTRIBUTION DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA MISE À DISPOSITION D'UN ÉDUCATEUR SPORTIF.

Le conseil municipal décide de voter une subvention d'un montant de 9 770,14 € à cette association pour lui permettre de reconduire sa convention avec le GEPSAL (Groupement d'Employeurs des Professionnels du Sport, de l'Animation et du Loisirs), pour une nouvelle saison, dans le cadre de la mise à disposition d'un éducateur sportif.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4. PARTICIPATION COMMUNALE AU FONCTIONNEMENT MATÉRIEL DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉ SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION – ÉCOLE NOTRE-DAME. PARTICIPATION AUX FRAIS DE CANTINE. SIGNATURE D'UNE CONVENTION FINANCIÈRE. ANNÉE SCOLAIRE 2021 – 2022.

Le conseil municipal décide de voter la participation de la commune aux frais de fonctionnement matériel des établissements d'enseignement privé sous contrat d'association, soit pour Merville l'Ecole Notre-Dame.

- Elèves de classes primaires : 660 €/par élève
- Elèves de classes maternelles : 850 €/par élève

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Aussi, le conseil municipal décide de voter la participation communale aux frais de fonctionnement de la cantine de l'école Notre-Dame sur la base de 295 €/élève demi-pensionnaire pour l'année 2021/2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

5. RÉPARTITION ANNUELLE DES SUBVENTIONS POUR 2021 AUX SOCIÉTÉS, ASSOCIATIONS ET GROUPEMENTS LOCAUX. AJUSTEMENT N°1.

Après débats, le conseil municipal décide, d'attribuer une subvention communale au profit des associations suivantes :

- a) Association sportive :
- Amicale bouliste : 1 000 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS (M. CITERNE ne prend pas part au vote, étant administrateur de l'association).

- b) Associations intra-muros :
- Club Cinéma : 550 €
 - Médiation Mervilloise : 800 €
 - Comité de quartier Bournoville : 150 €
 - Secours Catholique : 360 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

- c) Associations extra-muros :
- Jeunesse Musicale Hauts-de-France : 1 000 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

6. DEMANDES DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES.

Le conseil municipal décide d'allouer une subvention exceptionnelle aux associations suivantes :

- a) 1 100 € au profit de l'association Joueurs Mervillois, dans le cadre des traditionnelles joutes du 14 juillet 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

- b) 300 € au profit de l'association BMX, suite à un dégât des eaux survenu l'hiver dernier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

- c) 3 500 € au profit de l'association Saint-Georges Merville Sports, pour la remise en sécurité des différents agrées, contrôle des structures appartenant à la commune et remplacement de matériel non conforme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

- d) 100 € au profit de l'association Tennis Club, pour l'organisation de leur action liée à Octobre Rose.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

- e) 200 € au profit de la Base Audique, pour la création et la gestion d'un composteur collectif.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

- f) 1 000 € au profit de la Protection Civile, dans le cadre de l'acquisition d'un nouveau défibrillateur (en remplacement de l'ancien devenu inutilisable).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

- g) 140 € au profit de l'association Les Copains de Léon, dans le cadre de l'acquisition d'un robot pâtissier et d'ustensiles de cuisine pour la mise en place d'un atelier à l'EPHAD.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

- h) 200 € au profit de l'association Bien Vivre à Merville, pour l'acquisition de 200 cartes et rubans roses, dans le cadre d'Octobre Rose.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

- i) 300 € au profit de l'association Les Amis du Vieux Merville, dans le cadre de la participation aux journées du patrimoine (frais d'agrandissement des photos).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

- j) 300 € au profit de l'Harmonie Municipale de Merville, dans le cadre de la participation aux journées du patrimoine (prestation du 18 septembre 2021).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7. ASSOCIATION «HARMONIE MUNICIPALE DE MERVILLE». SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR 2021.

Le conseil municipal vote une subvention de fonctionnement d'un montant de 16 000 €, au titre de l'exercice 2021, à l'Harmonie Municipale, pour l'ensemble des besoins de cette association et reconduit la convention d'objectifs pour ce présent exercice.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

8. TAXE FONCIÈRE. EXONÉRATION TEMPORAIRE DE LA BASE IMPOSABLE.

Le conseil municipal décide de réduire l'exonération à 50 % sur tous les immeubles à usage d'habitation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS (8 abstentions : liste « Merville en Grand », liste « Agir Ensemble pour Merville »).

9. SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE. APPEL À PROJET 2021. MAITRISE DE LA DEMANDE EN ÉNERGIE ÉCLAIRAGE PUBLIC. RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE VICTOR HUGO.

Le conseil municipal autorise le Maire à déposer la demande de prise en charge au SIECF, dans le cadre de l'appel à projets 2021 « Maîtrise de la demande en énergie », dans le cadre du dossier cité en objet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10. DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PLAN FRANCE RELANCE COMMERCE.

Le conseil municipal donne son autorisation afin de solliciter la Banque des Territoires dans le cadre du Plan France Relance Commerce, concernant le financement d'un poste de manager de centre-ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

11. VNF – LIMITES DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL ET DOMAINE PUBLIC COMMUNAL.

Le conseil municipal acte les limites du domaine public fluvial et du domaine public communal selon les plans annexés à la délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12. CONCESSION QUARTIER LA BATELLERIE. COMPTE RENDU D'ACTIVITÉS AU CONCÉDANT. PRÉSENTATION AU CONSEIL MUNICIPAL.

L'assemblée délibérante approuve le Compte-Rendu Annuel au Concédant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

13. REQUALIFICATION URBAINE DE L'ANCIEN SITE INDUSTRIEL ENGRAIS NORD FRANCE ROUTE D'ESTAIRES. AVENANT N° 2 À LA CONCESSION D'AMÉNAGEMENT.

Les membres de l'assemblée autorisent la signature d'un avenant n° 2, prolongeant de 2 ans la concession d'aménagement relative à la création du quartier de la Batellerie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

14. 168 RUE D'AIRE – DEMANDE DE REMBOURSEMENT ÉLECTRICITÉ.

Le conseil municipal autorise le versement de la somme de 2 817,88 € au profit de la commune et la rédaction des documents correspondants.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

15. RÉGIE DE RECETTES DU SERVICE AUX FAMILLES. APUREMENT DU DÉFICIT SUITE À UNE ANOMALIE.

Le conseil municipal autorise la commune à procéder à l'ordre de reversement d'un montant de 1 233,61 € par un titre de recette et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces correspondantes et pièces comptables à ce sujet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS (8 abstentions : liste « Merville en Grand », liste « Agir Ensemble pour Merville »).

16. MÉDIATHÈQUE ROBERT HOSSEIN. AUTORISATION D'ÉLIMINATION D'OUVRAGES USAGÉS.

Le conseil municipal autorise l'élimination d'ouvrages usagés, pour cette année, pour les années suivantes, et ce pendant la durée du mandat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

17. MÉDIATHEQUE ROBERT HOSSEIN. FOIRE AUX LIVRES 2021. FIXATION DES TARIFS.

Le conseil municipal autorise cette vente au tarif de 2 € le kilo pour les livres, au prix unitaire de 0,20€ pour les CD et de 0,20 € également pour les revues.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

18. PERSONNEL COMMUNAL – MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS.

Le conseil municipal met à jour le tableau des effectifs du personnel communal au 1^{er} octobre 2021, dont le détail est repris dans la délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS (4 abstentions : liste « Agir Ensemble pour Merville »).

19. PERSONNEL COMMUNAL. RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉS ET À UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉS.

Le conseil municipal autorise le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activités, dont le détail est repris dans la délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20. PERSONNEL COMMUNAL. FIXATION DE L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL.

Le conseil municipal adopte la proposition d'organisation du temps de travail faite et reprise dans la délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

21. PERSONNEL COMMUNAL. MISE EN PLACE DU TÉLÉTRAVAIL DANS LA COLLECTIVITÉ.

Le conseil municipal adopte la proposition de mise en place du télétravail faite et reprise dans la délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

22. PERSONNEL COMMUNAL. OUVERTURE DE DEUX CONTRATS D'APPRENTISSAGE.

Le conseil municipal autorise le maire à signer tous documents correspondants à l'ouverture de ces contrats d'apprentissage, l'un au service Espaces Verts, l'autre au service Maintenance des bâtiments.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

23. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS. RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020. PRÉSENTATION AU CONSEIL MUNICIPAL.

Le conseil municipal prend acte de la diffusion du rapport d'activités 2020.

24. SIDEN-SIAN. RETRAIT DE COMMUNES. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal invité émet un avis favorable sur le retrait des communes suivantes :

- La Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole a sollicité le retrait de la commune de Maing pour la compétence « Eau Potable »,
- La Communauté de Communes du Ternois a sollicité le retrait de la commune d'Auxi-le-Château pour la compétence « Assainissement Non Collectif »,
- La commune de Guivry pour la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,
- La commune de Liez pour la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

25. DÉCISIONS DU MAIRE PRISES AU TITRE DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES. INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL.

Le conseil municipal a pris connaissance des décisions prises par le Maire au titre des délégations reçues du Conseil Municipal relatif à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, dont une liste a été jointe à la convocation.

26. INFORMATIONS DU MAIRE.

Les élus sont informés :

1/ Bilan été du Centre-social 2021, qui a été joint en annexe de la convocation ;

2/ Arrêtés permanents relatifs à :

- La modification de la limite d'agglomération sur les :
 - RD 946 (route d'Estaires, rue Thiers, rue Faidherbe et route d'Hazebrouck) ;
 - RD 69, rue Gambetta
- La création de zones réglementées :
 - 12 rue Thiers, parking face à la Table d'Emeline, durée limitée à 30 minutes ;
 - 31 rue du Général de Gaulle, parking face à la Tour de Pid'z, durée limitée à 30 minutes ;
 - 44 Place Jean-Baptiste Lebas, parking face à la boutique Estelle, durée limitée à 30 minutes ;
- Le numérotage d'exploitations :
 - le n° 6/1 rue du Docteur Rousseau devient le n° 6A ;
 - le 76 rue Pringuet (parcelle ZR 1049, ZR 1050, ZR 1051 et ZR 1053) ;
 - le n° 26 rue d'Aire (supermarché Lidl) ;
 - pour les rues du Domaine de la Prairie : Marcelle LAFORGE, Docteur AFCHAIN, Christian BRUNEL, Jean-Pierre BLANCHARD, René VERWAERDE
- L'interdiction de circulation pour les véhicules supérieurs à 3,5 tonnes rue Chapelle Guaquière
- L'instauration d'un sens unique, à savoir la circulation dans la rue Paul Gauguin sera en sens unique entrant à partir de l'intersection formée avec la rue Paul Cézanne jusqu'à l'intersection formée avec la rue des Tilleuls
- L'instauration d'une zone 30 pour les rues Simone Weil, Marc Sangnier, Albert Schweitzer, François Mauriac, Marguerite Yourcenar, Roland Dorgeles, Marcel Pagnol
- L'interdiction de baignade à l'étang Gilbert Nugou.

3/ Point dossiers de subventions :

- Notification :
 - SIECF, appel à projets Maitrise de la Demande en Energie pour les travaux d'isolation du bâtiment de la halte nautique :
Subvention : 12 427,58 € / montant de la dépense : 35 014,51 €
 - Département, appel à projets « Projets Territoriaux Structurants à enjeu départemental » pour l'extension du système de vidéoprotection :
Subvention : 7 200 € / montant de la dépense : 110 664,71 €
 - Département, appel à projets « Projets Territoriaux Structurants à enjeu territorial » pour la réhabilitation de l'école Victor Hugo :
Subvention : 300 000 € / montant de la dépense : 5 359 392,53 €
- Refus :
 - Fonds « Transformation numérique des collectivités territoriales » Guichets Territoriaux, dans le cadre de France Relance.

- Versements reçus :

- 190 215,88 €, solde de la subvention DSIL 2017 dans le cadre de la construction de la salle polyvalente du Sart Raeckelboom ;
- 4 350 €, solde de la subvention FIPD (Préfet), pour l'installation d'alarmes PPMS dans les écoles ;
- 1 000 €, solde de la subvention FIPD (Préfet), pour l'acquisition de 4 gilets pare-balles ;
- 4 755,38 €, solde de la subvention SRDA (Département), pour la création d'un passage piéton PMR route d'Hazebrouck ;
- 20 000 €, solde de la subvention SRDA (Département), pour l'installation de feux intelligents route de La Gorgue ;
- 3 750 €, solde de la subvention SRDA (Département), pour l'acquisition de 2 radars pédagogiques ;
- 6 797 €, solde de la subvention Trottoirs 2016 (Département), pour la création de trottoirs route d'Hazebrouck ;
- 5 943 €, solde de la subvention Trottoirs 2017 (Département), pour la réfection de trottoirs route d'Estaires ;
- 2 200 €, solde de la subvention Trottoirs 2018 (Département), pour la création de trottoirs route de La Gorgue.

4/ Prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Gorgue.

27. REMERCIEMENTS.

Sont portées à la connaissance des élus, les missives de remerciements de :

- L'Inspection académique pour l'acquisition du matériel pour la psychologue scolaire en partenariat avec les communes d'Estaires et La Gorgue ;
- M. & Mme ANDRIEUX / DUBAELE, pour l'attention accordée à l'occasion de leurs noces d'or ;
- L'association Kraft, Blandine ROSELLE, pour la subvention accordée à son projet HMMM.

28. QUESTIONS DIVERSES ÉVENTUELLES

Les élus s'interrogent sur la déchetterie. Les échanges seront repris au procès-verbal.

Monsieur le Maire précise les dates des prochains conseils municipaux à savoir les 18 novembre et 9 décembre 2021.

Les conseillers municipaux sont informés de la venue du ministre des TPE et PME, Monsieur Alain GRISET le vendredi 1^{er} octobre dans le cadre la réunion du BNI, suivie d'une visite de la brasserie du Pays Flamand.

Il a été déposé sur table à chaque élu :

- Le livret des associations
- Une carte et un ruban rose, dans le cadre d'Octobre Rose
- L'invitation au spectacle solidaire (le 16 octobre à 19 h) et au marché solidaire (le 20 octobre à 9 h) organisés par le CCAS

Vu par nous, Maire de la Commune de Merville pour être affiché 7 octobre 2021 à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Merville, le 7 octobre 2021

**Le Maire,
Joël DUYCK**

